
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 juin 2021 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville
par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des Arrondissements
M. Claude Carette, Directeur général adjoint – Mobilité et attractivité
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0888

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 juin 2021, en y retirant les points 20.012, 20.043, 30.010 et 40.005 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0889

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0890

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE21 0891

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques pour les piscines de la Ville de Montréal, pour la période du 15 juin 2021 au 14 juin 2022, dans le cadre du contrat accordé à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CE17 0860), en maintenant le montant total de 325 903,12 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal, pour la période du 15 juin 2021 au 14 juin 2022, dans le cadre du contrat accordé à Aquam Spécialiste Aquatique inc. (CM17 0752), en maintenant le montant total de 165 001,77 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1214338002

CE21 0892

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour une somme maximale de 195 457,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 221 050 \$ équivalent aux recettes estimées des camps de jour;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1213815001

CE21 0893

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs, pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18672;

<u>Firmes</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	pour le secteur 1, domaine public	137 855,03 \$
Bio-Contrôle arboricole	pour le secteur 2, domaine public	141 796,37 \$
Bio-Contrôle arboricole	pour le secteur - zones boisées, parc du Mont-Royal, domaine public	26 986,93 \$
Bio-Contrôle arboricole	pour le secteur 2, domaine privé	38 134,91 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 34 477,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 51 715,99 \$, taxes incluses, à titre de budget variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de ces adjudicataires;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour ce secteur, pour les services d'injection de frênes sur le domaine privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18672;

<u>Firme</u>	<u>Secteur</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Bio-Contrôle arboricole	pour le secteur 1, domaine privé	85 713,86 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 8 571,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 857,08 \$, taxes incluses, à titre de budget variation de quantités;

- 4- de procéder à une évaluation de rendement de cet adjudicataire;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1216628002

CE21 0894

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, d'une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18601;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
TECHNO FEU INC.	lots 1 et 2	614 518,39 \$
THIBAUT & ASSOCIÉS (2968-8280 QUÉBEC INC.)	lots 3 et 5	300 031,86 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 61 451,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les lots 1 et 2;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 003,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les lots 3 et 5;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno feu inc. et Thibault et associés (2968-8280 Québec inc.);
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1217062003

CE21 0895

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 434 819,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulats, de la brique et du gravier, dans le cadre des contrats accordés à Recy-Béton inc. (CG19 0306), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 447 772,33 \$ à 1 882 592,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépenses de 65 222,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1216987001

CE21 0896

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux d'inspections et d'entretien des systèmes d'alarmes et de protection incendie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte et du réseau des intercepteurs et collecteurs, d'une durée de 36 mois, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 044 254,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18605;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1213438011

CE21 0897

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Plastipro Canada Ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des balises coniques de signalisation pour une somme maximale de 177 636,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18744;
- 2 - d'autoriser une dépenses de 26 645,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1214983003

CE21 0898

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des items, d'une durée approximative de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, trois modèles de luminaires DEL et d'accessoires du système intelligent pour inventaire, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des items, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18693 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Items</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Lumca inc.	1	123 977,54 \$
	2	416 473,94 \$
	3	262 430,44 \$

- 2 - d'autoriser une dépense totale estimée de 120 432,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, répartie comme suit :

<u>Firme</u>	<u>Items</u>	Dépense supplémentaire à titre de budget de variations de quantités (Montant, taxes incluses)
Lumca inc.	1	18 596,63 \$
	2	62 471,09 \$
	3	39 364,57 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1219109002

CE21 0899

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour l'exécution des services de transport de neige, pour une période de deux ans, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale, pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, du Plateau Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, aux prix de leurs soumissions, soit pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18750;

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
Déneigement Cyrbault inc	AHU-201-2123	1 030 616,52 \$
	AHU-202-2123	1 086 824,81 \$
Groupe TMD (9150-2732 Quebec inc.)	PMR-204-2123	936 604,61 \$
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	MHM-210-2123	1 052 027,00 \$
	MHM-211-2123	976 882,21 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Liée	PMR-203-2123	933 529,45 \$
Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc.	VSP-205-2123	667 748,13 \$
	VSP-206-2123	666 175,87 \$
Transport H. Cordeau inc.	MHM-209-2123	1 248 605,76 \$
	RPP-204-2123	1 179 195,10 \$
	RPP-205-2123	1 159 310,63 \$
	S-O-201-2123	1 915 012,84 \$

TOTAL 12 852 532,92 \$

TTC : Toutes taxes comprises

- 2 - d'autoriser une dépense de 642 626,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 927 879,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement des firmes précédemment nommées;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1217711002

CE21 0900

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18757 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	1	589 965,47 \$
Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	2	3 700 870,49 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 643 625,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler;

Adopté à l'unanimité.

20.010 1217360003

CE21 0901

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée approximative de 36 mois, par laquelle P.S.B. Chaleurs inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des gants de travail spécialisés, pour une somme maximale de 1 509 722,36 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18314;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
P.S.B. Chaleurs inc. (Confian)	1	1 509 722,36 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 226 458,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour un total de 1 736 180,71 \$ taxes incluses;

- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1219106001

CE21 0902

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'ajout de licences (produits) accessoires au catalogue du contrat octroyé à Onix Networking Canada inc. (CG18 0504), pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de prestations de services professionnels;
- 2- d'autoriser le directeur institutionnel, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1218057003

CE21 0903

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels Microsoft, pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2024, pour une somme maximale de 4 100 310,52 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1216871003

CE21 0904

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 322 663,22 \$, taxes incluses, pour la continuité du service de la plateforme de centre d'appels avec support et formation dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Rogers Communications Canada (CG16-0432), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 622 793,27 \$ à 4 945 456,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1218693001

CE21 0905

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et le support d'une solution d'affichage et de gestion de mur vidéo pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 126 720,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18597;
- 2- d'autoriser le directeur sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Solotech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1210206002

CE21 0906

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de caméras surveillance, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 017 091,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466651;
- 2- d'autoriser une dépense de 101 709,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 940,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin, Laurin (1991) inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1212968013

CE21 0907

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Dyplex Communications Ltd, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition d'un système de surveillance et de localisation d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 449 960,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18631;
- 2- d'autoriser le directeur sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1210206003

CE21 0908

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire ESI Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de trois ans, le contrat pour la fourniture du service de la maintenance des équipements et logiciels NetApp de la Ville, pour une somme maximale de 340 706,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18698;

- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction plateformes et infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville, dans le cadre de contrat avec le revendeur ou le manufacturier NetApp;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1216871005

CE21 0909

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Valmont WC Engineering Group LTD, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des éléments de mobilier de feux de circulation, pour une somme maximale de 5 031 738,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18706;
- 2- d'autoriser une dépense de 754 760,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Valmont WC Engineering Group LTD;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1212968014

CE21 0910

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à L'Atelier du bronze inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fabrication et l'installation d'objets culturels (mobilier urbain artistique) sur mesure en bronze dans le cadre de l'aménagement de la rue Peel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 785 903,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18032;
- 2- d'autoriser une dépense de 117 885,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 123 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- procéder à l'évaluation de rendement de L'Atelier du bronze inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1217231034

CE21 0911

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de fourniture et de plantation de végétaux et la fermeture de sentiers informels indésirables au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 482 780,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18773;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 278 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 203,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les entreprises Ventec inc.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1219178001

CE21 0912

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Solutions SmartUse inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour un système collaboratif intégré logiciels-services (SAAS) d'analyse et de plans, pour une période de 48 mois, avec deux options de prolongation de 36 mois chacune, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 749 177,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18352;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Solutions SmartUse inc.;
- 3- d'autoriser le directeur - gestion du territoire du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.023 1205006002

CE21 0913

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Simo management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'auscultation et le diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Ahuntsic-Cartierville et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 135 826,75 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18625;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 791,34 \$, taxes incluses, pour le lot 2, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1219130001

CE21 0914

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois par laquelle Sablage au jet 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester, pour une somme maximale de 464 271,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18741;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Sablage au jet 2000 inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1217062006

CE21 0915

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la toiture végétalisée de l'usine de traitement des odeurs (UTO) de la 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 131 460,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15708;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 719,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 7 558,96 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1210765001

CE21 0916

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 767 219,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460525;
- 2 - d'autoriser une dépense de 417 904,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 159 520,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1217231038

CE21 0917

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 118 585,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466647;
- 2 - d'autoriser une dépense de 223 717,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Pierre Brossard (1981) Itée;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1212968010

CE21 0918

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de rénovation du bâtiment de la cour de services du Sud-Ouest, situé au 3558, rue St-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CM20 1013), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 180 883,29 \$ à 5 043 195,79 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, au budget des incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1216318001

CE21 0919

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 139 073,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers n° 30 et d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au « 200 Bellechasse », situés respectivement au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et au 200, rue de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG19 0288), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 999 185,30 \$ à 2 138 259,06 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1215350001

CE21 0920

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 081 221,92\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464310;
- 2 - d'autoriser une dépense de 308 122,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'autoriser une dépense de 148 303,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1217231051

CE21 0921

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 340 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463219;
- 2 - d'autoriser une dépense de 245 802,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 84 386 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1217231049

CE21 0922

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans le bâtiment de la caserne de pompiers 72 situé au 2727, boulevard Poirier dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 593 271 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15654;
- 2- d'autoriser une dépense de 118 654,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 118 654,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1218911003

CE21 0923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Le Groupe LML Itée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage Côte-des-Neiges, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 085 307,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP21007-183167-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 217 061,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1213438013

CE21 0924

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 799 894,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463220 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 186 216,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 82 086,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1217231053

CE21 0925

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jarry et dans la 1^{ère} Avenue, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 980 210,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 437411;

- 2- d'autoriser une dépense de 297 031,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 354 260,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Pavages Métropolitain inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1217231046

CE21 0926

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de 28 bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 457 600,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15717;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 520,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 880,03 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe Centco inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1210652003

CE21 0927

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bruneau électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à neuf intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 313 217,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466648;
- 2- d'autoriser une dépense de 262 643,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1212968015

CE21 0928

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 167 471,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460524;
- 2- d'autoriser une dépense de 666 638,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 171 417,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement des Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 598 693,22 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1217231055

CE21 0929

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option d'une première prolongation de l'entente-cadre de services professionnels conclue avec Morneau Shepell ltée (CG18 0616), et d'autoriser une dépense additionnelle de 813 550,57 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une période de douze mois, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, taxes incluses, majorant ainsi le montant de l'entente de 2 099 846,44 \$ à 2 913 397,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler (utilisateur-payeur).

Adopté à l'unanimité.

20.040 1218045001

CE21 0930

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art avec Raphaëlle de Groot, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Circuit de mémoire » (titre provisoire) intégrée au MEM - Centre des mémoires montréalaises, pour une somme maximale de 206 955 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 9340,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1210552003

CE21 0931

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Vincent Ergonome inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 589 821,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18561;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Vincent Ergonome inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1217187001

CE21 0932

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de services d'inspection, d'entretien et de réparation d'équipements de levage, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18700;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Clifford Underwood Hydraulique ltée	Lot 2	34 938,14 \$
Équipement de levage Novaquip inc.	Lot 4	269 915,31 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 5 823,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le lot 2;
- 3- d'autoriser une dépense de 53 983,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le lot 4;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Clifford Underwood Hydraulique ltée et de Équipement de levage Novaquip inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal:

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de service d'inspection, d'entretien et de réparation d'équipements de levage, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18700;

<u>Firmes</u>	<u>Article</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Clifford Underwood Hydraulique ltée	Lot 3	589 249,17 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 117 849,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le lot 3;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Clifford Underwood Hydraulique ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1217062005

CE21 0933

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art avec Myriam Dion, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Fontaines » à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre du projet d'aménagement et de réhabilitation du réseau routier des rues Saint-Grégoire, Berri, De La Roche et de l'avenue Christophe-Colomb, pour une somme de 367 920 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 792 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1217641001

CE21 0934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 147 606,34 \$, taxes incluses, pour variation de quantités dans le cadre du contrat de services professionnels pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle conclu avec SIA Partenaires inc. (CG18 0613) majorant ainsi le montant total du contrat de 984 042,28 \$ à 1 131 648,62 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1211991001

CE21 0935

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda en application de la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Nouthillette Parizeau inc, et NCK inc.;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 349 228,99 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de Migration 2.0 au Biodôme de Montréal, pour l'ajustement des honoraires professionnels du contrat accordé aux firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., majorant le montant total du contrat de 3 718 081,25 \$ à 4 067 310,24 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1218304001

CE21 0936

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une modification au contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Stantec Experts-conseil Itée (CM18 1140) pour la surveillance en maintien de la circulation du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais, majorant le contrat de 1 653 469,05 \$ à 2 277 107,98 \$, taxes et contingences incluses;
- 2 - d'autoriser une augmentation de 198 430,58 \$, taxes incluses, au contrat initial, pour la surveillance de chantier en maintien de circulation du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais, à Stantec Experts-conseil Itée, représentant la part payable par la Ville;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 19 843,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la surveillance de chantier en maintien de circulation du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais, dans le cadre du contrat accordé à Stantec Experts-conseil Itée;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1217394001

CE21 0937

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à CIMA+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période maximale de 20 mois, le contrat pour la fourniture des services d'auscultation et d'évaluation de 30 stations de pompage d'égouts du réseau secondaire regroupées en deux lots, aux prix de sa soumission, soit pour le lot 1 une somme maximale de 546 131,25 \$, taxes incluses, pour le lot 2 une somme maximale de 538 657,88 \$, taxes incluses, soit une dépense totale maximale pour les deux lots de 1 084 789,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18499;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ S.E.N.C.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1217931001

CE21 0938

La mairesse de Montréal Valérie Plante déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser la résiliation du contrat de 1 050 238,44 \$, taxes incluses, accordé à Atelier Civiliti inc., Chevalier Morales architectes inc., Tetra Tech et Nadeau foresterie urbaine inc. pour des services professionnels en architecture, en architecture de paysage, en ingénierie et en foresterie urbaine pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance requis pour l'aménagement du pôle famille au parc La Fontaine, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 16-1520;
- 2 - de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 516 764,91 \$, taxes incluses, (471 875,24 \$, net de ristourne).

Adopté à l'unanimité.

20.050 1201701002

CE21 0939

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le projet d'avenant 2020-9 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal prolongeant la durée du contrat jusqu'au 30 septembre 2021 et modifiant le cadre d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1218927009

CE21 0940

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les projets d'addenda aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'adoption du dossier 1218927009 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-09 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI), qui permettent l'augmentation de 30 millions de dollars de l'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprises - COVID 19 et la modification du programme d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1218927010

CE21 0941

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de la société 4271947 Canada inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Barré au nord de la rue Versailles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 1 945,9 mètres carrés, pour une somme de 720 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que le greffier de la Ville ait reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière une confirmation écrite à l'effet que le terrain est libre de toutes occupations et activités;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte, et conditionnellement à ce que le représentant désigné de la Ville ait reçu de la Direction des affaires civiles une confirmation écrite à l'effet que la radiation de l'avis de bail et la mainlevée de l'hypothèque de la Banque Nationale du Canada ont été déposées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal;
- 4- d'accorder, aux termes de l'acte de vente, la mainlevée pure et simple de l'hypothèque en faveur de la Ville publiée le 3 décembre 2018, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 298 419;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1198290003

CE21 0942

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de fermer et retirer, à toutes fins que de droit, du domaine public le lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 9243-8043 Québec inc. un terrain d'une superficie de 2 217,3 mètres carrés, constitué du lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.A.- Desroches ainsi que l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 1 293 168 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1215840003

CE21 0943

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Race Data 2013 inc., pour une période additionnelle de un an à compter du 1^{er} avril 2021, des locaux d'une superficie de 315 pieds carrés, situés au 2300, boulevard Alfred Nobel, Montréal, à des fins de bureaux, pour une recette totale de 15 440 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus par le premier amendement;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1218933002

CE21 0944

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la première convention de modification du bail intervenue entre la Ville et Lophira Itée (CM20 1022), par laquelle les parties souhaitent, entre autres, réduire la superficie totale louée de 383 pieds carrés à 176 pieds carrés, à compter du 1^{er} avril 2021, pour le local 228 situé au 2300, boulevard Alfred-Nobel, pour une recette totale révisée de 22 112,05 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'amendement;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1218933001

CE21 0945

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Événements Marché Bonsecours inc., pour une période de deux ans et sept mois, à compter du 1^{er} juin 2021, des locaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage situés au 350, rue Saint-Paul, d'une superficie totale de 36 889 pieds carrés, à des fins événementielles, moyennant un loyer total de 348 750 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- de rembourser les dépôts totalisant 24 025 \$, taxes incluses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1214069001

CE21 0946

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue crée en faveur de la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 6 101 852 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 916,1 mètres carrés, située à l'est du boulevard des Anciens-Combattants, entre l'autoroute 40 et l'avenue Pacific, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier à signer l'acte de servitude, pourvu que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.058 1214386002

CE21 0947

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 1 673 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Fondations du Quartier, pour le projet Westbury Montréal (site Armstrong);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1219168002

CE21 0948

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 541 900 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Brique par Brique, dont le projet porte le même nom;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1217597002

CE21 0949

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 540 500 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation Laurentienne pour le projet du même nom;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1219053003

CE21 0950

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 804 015 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Y des Femmes de Montréal pour le projet du même nom;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1219053002

CE21 0951

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 147 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la réalisation de projets qui favoriseront le développement d'une plus forte culture du design à Montréal, soit pour les sommes indiquées en regard de chacune d'elles, dans le cadre l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;

ORGANISMES	CONTRIBUTION
Conseil des métiers d'art du Québec	45 000 \$
Jeux Wasa	45 000 \$
Architecture sans frontières Québec	40 000 \$
Association des architectes en pratique privée du Québec	17 000 \$

- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à l'organisme ci-dessous pour la réalisation d'un projet qui favorisera le développement d'une plus forte culture du design à Montréal, soit pour la somme ci-après indiquée, dans le cadre l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;

ORGANISME	CONTRIBUTION
Université de Montréal, Chaire UNESCO en paysage urbain	75 000 \$

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1216202001

CE21 0952

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 152 856 \$ au Centre de valorisation du bois urbain pour la transformation et la valorisation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes déperissants dans le réseau des grands parcs du 17 juin 2021 au 31 mars 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1218144002

CE21 0953

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de contribution intervenue entre la Fédération québécoise d'athlétisme et la Ville de Montréal pour la tenue des Championnats Canadiens d'Athlétisme extérieur 2021;
- 2- d'approuver le report de 2020 à 2021 du soutien total de 62 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme, soit un soutien financier de 40 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 22 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1218475001

CE21 0954

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1216767001

CE21 0955

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 50 000 \$ à Les Scènes de musiques alternatives du Québec pour la mise en œuvre d'une campagne de socio-financement pour les salles alternatives et indépendantes de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.067 1217953002

CE21 0956

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier au Regroupement Pied carré de 1 075 000 \$ pour une aide ponctuelle lui permettant de compléter son projet de pérennisation;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement de 1 075 000 \$ provenant du surplus affecté de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1206307002

CE21 0957

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à l'organisme Xn Québec pour réaliser le Projet « Activités de soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie du multimédia et du divertissement numérique », pour la période de 2021 à 2024;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1218369002

CE21 0958

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme Concours musical international de Montréal pour le Premier prix du Concours musical international de Montréal 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ainsi qu'un protocole de visibilité;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1218021003

CE21 0959

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 657 000 \$, en 2021, sur une période de deux ans, soit 2021-2022, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022;

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Maison Répît Oasis inc.	« Ateliers colorés »	4 500 \$
Libre course	« Sœurs Sirenes - Marginalité et courage »	17 500 \$
Fondation des aveugles du Québec	« On bouge avec la FAQ - Bonification des activités sportives dédiées aux jeunes aveugles sur l'ensemble du territoire montréalais »	30 000 \$
Guepe, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement	« La nature en tournée »	44 500 \$
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	« Volet jeunesse - activités adaptées pour enfants en situation de handicap »	47 000 \$
Carrefour de ressources en interculturel	« Hommes-relais métropolitain »	55 500 \$
Répît Providence Maison Hochelaga-Maisonneuve	« Les compétences parentales, ça s'apprend ! »	66 500 \$
MU	« MU-Ateliers d'art urbain auprès des jeunes »	75 500 \$
Centre de développement communautaire autochtone à Montréal	« Camp de jour Iorahkote »	77 000 \$
En Marge 12-17	« Soutien collaboratif aux parents »	90 000 \$
SPORTS MONTRÉAL INC.	« Programme Karibou »	92 500 \$
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal inc.	« Des jeunes mobilisé.e.s pour une ville sans harcèlement de rue »	94 000 \$
Centre social d'aide aux immigrants	« Projet diversité enfants - Des communautés solidaires pour faciliter l'adaptation des pratiques familiales en contexte de migration »	112 500 \$
Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (R.O.C.F.M.)	« Réflexion-action pour les familles »	118 500 \$
Les YMCA du Québec	« Projet Écoles-Familles-Communauté - Saint-Léonard et Anjou »	123 500 \$
Fondation de la Visite	« Des familles épanouies dans leur quartier »	131 000 \$
Les Grands Ballets Canadiens	« La danse de l'avenir - Danser ensemble pour le futur »	137 000 \$
Société de développement communautaire de Montréal (SODECOM)	« Changer les règles du Jeu »	140 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal (Regroupement Partage)	Opération Sac à Dos »	150 000 \$
Bureau international des droits des enfants	« Les jeunes prennent la parole ! Mieux prévenir et agir contre l'exploitation sexuelle »	150 000 \$
Sommet socio-économique pour le développement des jeunes des communautés noires	« 4C : Communauté connectée contre la COVID-19 »	150 000 \$
CyberCap	« Jeunesse Numérique »	150 000 \$
1, 2, 3 GO! Pointe de l'île	« En marche vers des communautés bienveillantes pour les tout-petit »	150 000 \$
Concertation régionale de Montréal	« Soutien régional aux acteurs de terrain dans leurs pratiques pour rejoindre les familles isolées avec de jeunes enfants »	150 000 \$
Fondation du Dr Julien	« Programme Familles-Enfants-Réseaux - Série d'ateliers sur les droits des enfants »	150 000 \$
Réseau réussite Montréal	« Socialisation linguistique en période estivale pour les enfants allophones de 5 à 15 ans »	150 000 \$

- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 743 000 \$, en 2021, sur une période de deux ans, soit 2021-2022, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022;

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains	« Les enfants et les jeunes au cœur du changement »	163 000 \$
Jeunes musiciens du monde	« Éveil musical à vocation sociale : programme Comptines et farandoles de Jeunes musiciens du monde »	190 000 \$
Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais	« Atelier 360 : Dans la peau d'un LGBT »	195 000 \$
NOURRI-SOURCE MONTRÉAL	« Le soutien à l'allaitement à Montréal, une responsabilité partagée »	195 000 \$

- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1218798003

CE21 0960

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 200 000 \$ à Culture Montréal afin de réaliser une étude stratégique d'envergure en deux volets : 1) la gouvernance de la créativité numérique et 2) le financement et l'accompagnement des entreprises du secteur de la créativité numérique;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1217953006

CE21 0961

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 295 870 \$ à Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS), pour le projet d'évaluation et transfert de connaissances qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada;

- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1218793002

CE21 0962

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 1 954 667 \$ à l'organisme JALON MTL (Institut de l'électrification des transports intelligents) pour le projet de développement d'une plateforme numérique de données de mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1215890002

CE21 0963

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à la Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal pour la réalisation du projet « Citoyens aînés : Une communauté d'influenceurs - phase 3 » dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1218114001

CE21 0964

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 550 000 \$ au Club des petits déjeuners, pour 2021, pour la réalisation du projet « Fonds dédié aux projets régionaux Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables » pour 2021 et 2022, soit des versements de 350 000 \$ en 2021 et 200 000 \$ en 2022, à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1216368002

CE21 0965

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 100 000 \$ à Communautique afin d'appuyer la tenue des événements FAB 16 et Fab City 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1218468001

CE21 0966

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à l'association des galeries d'art contemporain dans le cadre de l'appel de projets « Agir pour la mutualisation des industries culturelles et créatives »;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 480 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de projets « Agir pour la mutualisation des industries culturelles et créatives »;

Organismes	Montant octroyé	Budget total des projets	Participation de la ville
Partenariat du Quartier des spectacles	80 000 \$	308 375 \$	26%
Théâtre Aux Écuries	75 000 \$	238 672 \$	31%
Coop Culture Cible	100 000 \$	135 000 \$	74%
MAPP_MONTRÉAL	61 000 \$	84 400 \$	72%
Les Scènes de musiques alternatives du Québec	64 000 \$	215 751,80 \$	29%
Coopérative La Guilde du jeu vidéo du Québec	100 000 \$	151 039,68 \$	66%
Total	480 000	1 393 238,48 \$	N/A

- 2- d'approuver les projets de conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1217953003

CE21 0967

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 55 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets Agir pour l'entrepreneuriat :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Les programmes éducatifs JA Québec	« Programme Entreprise Étudiante - 2021-2022 »	30 000 \$
Services d'emploi pour les jeunes	« ELLEver les femmes entrepreneures - 2021-2022 »	25 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 059 320 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets Agir pour l'entrepreneuriat :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Compagnie F	« Programme jeunes femmes entrepreneures – 2021-2022 »	90 000 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi Montréal Centre-Ville	« Noublood - 2021-2022 »	70 000 \$
DESTA Black Youth	« DestaNation Creative Agency - 2021-2022 »	85 000 \$

Network Montréal inc.	« Impulsion (Titre à confirmer d'ici le lancement) – 1 année »	100 000 \$
Fondation Fabienne Colas	« Académie FFC Cinéma et leadership (Titre à confirmer d'ici le lancement) - 2021-2022 »	100 000 \$
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec	« L'offre rencontre la demande (Titre à confirmer d'ici le lancement) - 1 année »	200 000 \$
Conseil des industries bioalimentaires de Montréal (CIBIM)	« Programme de soutien aux entreprises alimentaires montréalaises (Titre à confirmer d'ici le lancement) – 2021-2022 »	82 760 \$
Meet4Impact	« Titre à confirmer d'ici le lancement - 2021-2022 »	51 560 \$
Culture Montréal	« Alliages - 2021-2022 »	100 000 \$
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)	« Projet de soutien aux entrepreneurs montréalais du domaine du tourisme pour adapter leur modèle d'affaires (Titre à confirmer d'ici le lancement) - 2021-2022 »	100 000 \$
Entreprendre Ici	« Parcours Pivot - 2021-2022 »	80 000 \$

2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.079 1218298001

CE21 0968

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$ à l'organisme Fierté Montréal, pour soutenir la 15^e édition du festival Fierté Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1216370011

CE21 0969

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ à Festival Juste pour rire/Just For Laughs pour l'organisation de la 39^e édition du Festival Juste pour rire 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1216370008

CE21 0970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ à Festival International de jazz de Montréal inc. pour soutenir la 41^e édition du Festival International de jazz 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1216370004

CE21 0971

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 \$, sur une période de trois ans, à Développement économique Saint-Laurent pour la mise en œuvre du Complexe d'innovation et de commercialisation - secteur manufacturier 4.0;

- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière ente la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.083 1214300001

CE21 0972

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$, pour l'année 2021, au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.084 1216370023

CE21 0973

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 135 000 \$ à Festival Mode & Design de Montréal, pour soutenir la 21^e édition du Festival Mode + Design (FMD) 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.085 1216370017

CE21 0974

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 270 000 \$, pour une période de trois ans, soit de 2021 à 2023, à la Société de développement commerciale Jean-Talon Est à Saint-Léonard afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Jean-Talon Est, entre les rues Dollier et Valdombre;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice de la mise en valeur des pôles économiques du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.086 1217797004

CE21 0975

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder une contribution financière de 330 000 \$, pour une période de trois ans, soit de 2021 à 2023, à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Sainte-Catherine Est, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans le cadre du Programme Artère en transformation;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
- 3 - d'autoriser la directrice de la Mise en valeur des pôles économiques du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.087 1218945004

CE21 0976

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'avenant à la convention de subvention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.088 1211179006

CE21 0977

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 190 000 \$ à Terres en vues pour soutenir la 31^e édition du festival Présence autochtone 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.089 1216370016

CE21 0978

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de la société Produits Suncor énergie S.E.N.C., à des fins de logement social, un immeuble d'une superficie totale de 1 189,2 mètres carrés, sur lequel est érigé le bâtiment sis au 1695, avenue Laurier Est, constitué du lot 1 193 790 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle nord-ouest de la rue Laurier et de l'avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 3 350 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;

- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de la société Produits Suncor S.E.N.C. ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.090 1214501007

CE21 0979

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le Plan de la forêt urbaine;
- 2- d'offrir aux arrondissements de réaliser la plantation d'arbres sur leur territoire dans le cadre des volets du programme de renforcement de la canopée opérés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, sur leurs domaines public et privé, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 3- d'offrir aux arrondissements de réaliser le traitement des frênes publics sur leur territoire dans le cadre du programme de conservation des frênes publics en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 4- d'offrir aux arrondissements de réaliser la gestion des programmes de subventions relatifs au traitement, à l'abattage et au remplacement des frênes privés, sur leur territoire, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 5- d'offrir aux arrondissements le support d'une équipe pour l'application du *Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Montréal*, sur leur territoire, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1218142002

CE21 0980

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le dépôt du Plan de gestion des débordements au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'engagement entériné par le conseil d'agglomération en mars 2017 (CM17 0260).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1213438014

CE21 0981

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services à venir de l'arrondissement de LaSalle de réaliser les travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, conformément à l'article 85, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1216945003

CE21 0982

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de voies cyclables pour l'année 2021, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1218935001

CE21 0983

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter la politique de financement du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser conjointement la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des finances de déterminer, au besoin, le niveau des marges pour écarts défavorables et la fréquence des évaluations actuarielles pour le régime de retraite des pompiers.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1210314001

CE21 0984

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1213302001

CE21 0985

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de nommer monsieur Ben Marc Diendéré, à titre de président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de monsieur Jan-Fryderyk Pleszczyński, pour une durée de trois ans;
- 2- de nommer madame Geneviève Dupéré, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Nadia Drouin, pour une durée de trois ans;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1218021004

CE21 0986

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mme Sarah El Ouazzani, à titre de membre au Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, se terminant en juin 2024, en remplacement de Mme Xiya Ma;
- 2- de remercier le membre sortant pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1217181004

CE21 0987

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer pour une période de deux ans à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées, les personnes suivantes :

Membres provenant de la Ville de Montréal :

- M. Jean Lamarre, président du comité, chef de division, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- Mme Christianne Cyrenne, directrice des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- M. Jean-François Dubuc, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau;
- M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Hugo St-Denis, assistant surintendant, coll & bassin rétention, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Membres provenant des autres municipalités liées :

- Mme Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- M. Erik Rolland, directeur des travaux publics, Ville de Pointe-Claire;
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1219086003

CE21 0988

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la demande d'indemnisation pour un montant maximal de 570 000 \$ net, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour le ramassage des débris et la démolition du bâtiment du 11171, boulevard Métropolitain Est, à la suite de son incendie;
- 2- d'autoriser les virements budgétaires à cette fin provenant du budget corporatif de dépenses contingentes en fonction des dépenses réelles à venir.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1219169001

CE21 0989

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière évaluée à 215 000 \$ provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour réaliser un projet pilote de géothermie non conventionnelle avec puits à colonne permanente (PCP) au Centre Père-Marquette, situé au 1600, rue de Drucourt dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

- 2- d'approuver un projet de convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel estimé à 215 000 \$;
- 4- d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant pour le paiement des travaux du projet pilote de géothermie en question conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1211029003

CE21 0990

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de radier des livres de la Ville la somme de 171 516,92 \$ en capital, en plus des intérêts, et tout solde dû relié aux comptes de taxes foncières à recevoir irrécouvrables décrits sur la liste jointe au rapport du directeur du Service des finances;
- 2 - d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.013 1208210002

CE21 0991

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 313 700 \$ pour l'année 2021, en provenance des dépenses contingentes vers le Service du Matériel roulant et des ateliers afin de permettre la création de cinq postes permanents, soit quatre postes de conseillers analyse et contrôle de gestion (code emploi 400010) et un poste col blanc (code emploi 713510);
- 2- d'ajuster la base budgétaire du Service du matériel roulant et des ateliers pour un montant de 636 230 \$ et cinq postes permanents pour l'année 2022 et les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1217062002

CE21 0992

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire, non récurrent, de 50 000 \$ à l'arrondissement de Ville-Marie pour le déploiement d'un projet d'aménagement/animation aux abords du chantier Sainte-Catherine Ouest pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1217797003

CE21 0993

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques d'entreprendre une procédure judiciaire contre Groupe Daca, Groupe Art inc., Pétrifond Fondation compagnie limitée et 9369-7084 Québec inc. pour obtenir une condamnation pour la somme de 429 387,78 \$, sauf à parfaire, plus les intérêts, indemnité additionnelle et frais de justice.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1218471004

CE21 0994

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'augmentation de la densité pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50^e Avenue et la 51^e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1215270004

CE21 0995

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1217776002

CE21 0996

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielle et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown », dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc des Bassins-à-Bois, d'un pavillon.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1204334004

CE21 0997

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1214341001

CE21 0998

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses de 25 000 000 \$ dans le cadre de la convention d'aide financière avec la Ministre de la Culture et des Communications relatif à la réalisation d'appels à projets pour les ateliers d'artistes.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de réserver une somme de 3 120 000 \$ pour sa mise en œuvre;
- 3- d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme en 2025 et en 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1208383002

CE21 0999

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1208169005

CE21 1000

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1218144003

CE21 1001

Vu la résolution CA21 27 0123 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 mai 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance du bâtiment situé sur le lot 1 508 465 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1215092004

CE21 1002

Vu la résolution CA21 27 0122 du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 mai 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 882 222 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

40.010 1215092005

CE21 1003

Vu la résolution CA21 25 0081 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 3 mai 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le versement des lots 1 425 445, 1 591 749, 1 591 273, 6 417 873 et 6 417 874, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc, et le lot 2 162 410 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le domaine public de la Ville dans la catégorie « rue - place publique ».

Adopté à l'unanimité.

40.011 1198339006

CE21 1004

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Dave St-Pierre à titre de directeur du Service du matériel roulant et des ateliers dans la fourchette salariale FM12 (143 211 \$ - 179 016 - 214 820\$), à compter de la date de la résolution du CE ou toute autre date déterminée entre les parties, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1217813001

CE21 1005

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2020 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1211079005

Levée de la séance à 10 h 48

70.001

Les résolutions CE21 0888 à CE21 1005 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier-adjoint de la Ville